



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

Service National Universel Session 2021

Présentation de la phase 2





Les 3 étapes du Service National Universel

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre
un socle
républicain

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture
de l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

LES ÉTAPES CLÉS



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 12 jours consécutifs hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



Et après ?

À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.



Cadre de la mission d'intérêt général :

- L'ensemble des missions proposées permet aux volontaires de jouer un rôle actif au service de l'intérêt général.
- Les volontaires doivent avoir un rôle actif et les missions d'observation sont donc proscrites. Les MIG ne peuvent se substituer à un emploi.
- Comme les missions du service civique, elles sont complémentaires des activités confiées aux salariés, aux bénévoles ou aux agents publics.
- Les missions doivent être effectuées avant le 31 juin 2022.

Identification des volontaires ayant mentionné un intérêt pour un mission dans le champ sportif:



Choix 1
Choix 2
Choix 3



Les missions d'intérêt général peuvent s'effectuer selon les modalités suivantes :

Mission ponctuelle : le volontaire apporte son concours à un projet/mission d'intérêt général sur une période continue de 12 jours (durant les grandes vacances d'été ou les petites vacances de Toussaint, d'hiver ou de printemps)

Mission « discontinue » : le volontaire apporte un concours régulier à une structure locale chargée de service au public (ex : les clubs sportifs, les services de pompier, les EHPAD, préparation militaire) en fractionnant ses interventions sur plusieurs semaines ou mois (par exemple un samedi par mois) pour arriver à un total de 84h

Projet collectif : plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet collectif d'intérêt général comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, des missions en faveur de l'environnement, etc.



Encadrement du volontaire durant sa MIG

Chaque volontaire est accompagné par un tuteur, identifié au sein de la structure d'accueil. Le tuteur peut être un bénévole, un salarié, un agent public, un personnel en uniforme.

Un tuteur peut suivre plusieurs volontaires, par exemple dans le cadre de missions collectives.

Un mineur réalisant sa mission d'intérêt général peut être placé aux côtés d'un volontaire en service civique dans la structure d'accueil, pour participer à la réalisation de la mission.



Les structures d'accueil :

Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont, pour partie, identiques aux organismes éligibles à l'accueil de volontaires en service civique. Ainsi, peuvent proposer des missions :

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;
- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs ;
- les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.



Les structures ne pouvant pas accueillir de volontaires en MIG :

- les associations soumises à la loi de 1905 (associations cultuelles) ;
- les syndicats, quel que soit leur statut : syndicat professionnel ou association loi 1901 se revendiquant du syndicalisme, comme les syndicats de lycéens ou étudiants ;
- les sociétés et les fondations d'entreprise ;
- les partis, groupements politiques



Cas où le volontaire est à l'initiative d'une MIG :

Si un volontaire est en contact avec une association ou une structure publique qui accepte de lui confier une mission, il faut que le responsable de la structure qui souhaite l'accueillir inscrive sa structure sur la plateforme <https://admin.snu.gouv.fr/auth/signup> puis crée la mission depuis son compte nouvellement créé. Pour la structure, tout est expliqué ici : <https://www.snu.gouv.fr/proposez-des-missions-d-interet-general-54>.

Une fois la mission déposée par le responsable de structure et validée par le référent départemental, le volontaire pourra candidater sur la mission, depuis son compte volontaire. La structure d'accueil concernée n'aura plus qu'à valider sa candidature puis éditer numériquement et signer le contrat d'engagement.



S'inscrire sur la plateforme :



ESPACE ADMINISTRATEUR
ESPACE VOLONTAIRE

Espace Administrateur

A destination des référents et des structures d'accueil

Adresse e-mail

MOT DE PASSE

Mot de passe perdu ?

[Se connecter](#)

Vous êtes une structure ? [Publiez vos missions](#)

<https://admin.snu.gouv.fr/auth>



ESPACE ADMINISTRATEUR
ESPACE VOLONTAIRE

Inscrivez votre structure d'accueil

A destination des structures souhaitant accueillir des volontaires
CRÉEZ UN COMPTE RESPONSABLE DE STRUCTURE

Adresse e-mail

Prénoms

Nom

MOT DE PASSE

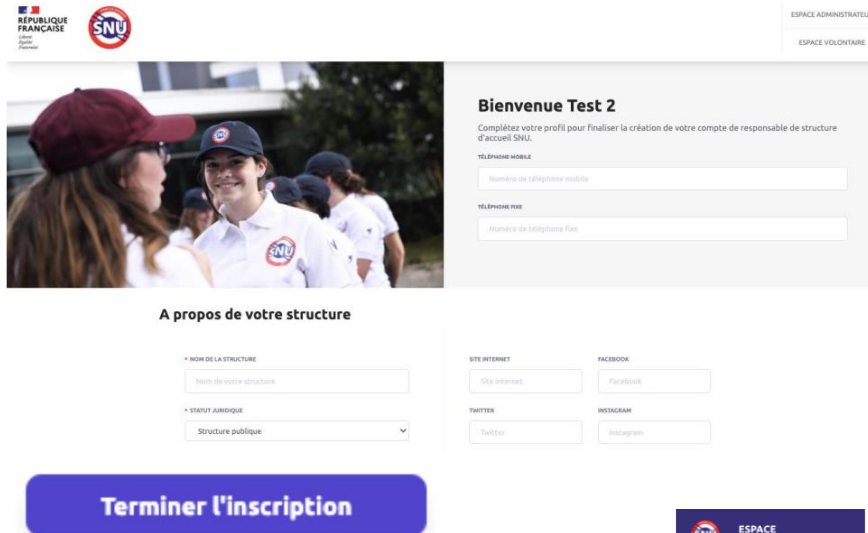
☐ Il doit contenir au moins 12 caractères, dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un symbole

[Continuer](#)

Vous avez déjà un compte ? [Connectez-vous](#)



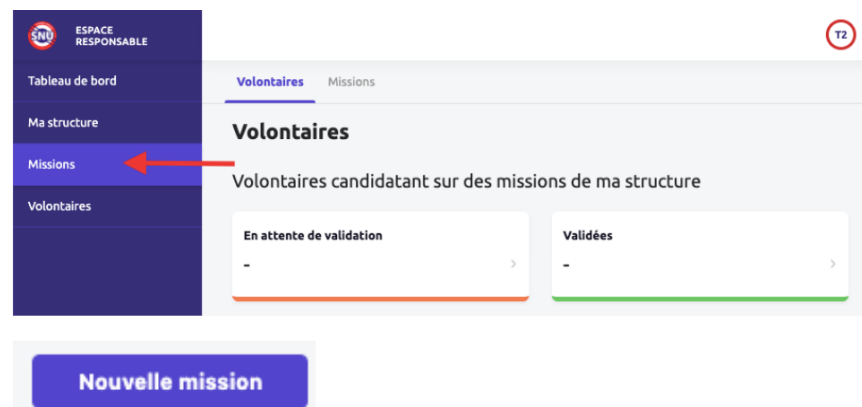
S'inscrire sur la plateforme :



The screenshot shows the 'Bienvenue Test 2' registration page for a structure administrator. It includes a header with the French Republic logo and SNU logo. The main content area has a title 'Bienvenue Test 2' and a subtitle 'Complétez votre profil pour finaliser la création de votre compte de responsable de structure d'accueil SNU.' Below this are two input fields: 'Téléphone mobile' and 'Téléphone fixe'. To the left of these fields is a photo of a group of young people in SNU uniforms. Below the phone fields is a section titled 'A propos de votre structure' with two dropdown menus: 'Nom de la structure' and 'Statut juridique'. To the right of these are four input fields for social media: 'Site internet', 'Facebook', 'Twitter', and 'Instagram'. At the bottom left is a large blue button labeled 'Terminer l'inscription'.

Une fois la structure créée, le responsable peut déposer des missions :

- Se rendre dans l'onglet « missions » puis « nouvelle mission »
- Décrire puis « Enregistrer » si on veut laisser la mission en brouillon
- « Enregistrer et proposer la mission » pour la soumettre à validation (elle sera en statut « en attente de validation »)



The screenshot shows the 'ESPACE RESPONSABLE' dashboard. The left sidebar has a menu with 'Tableau de bord', 'Ma structure', 'Missions', and 'Volontaires'. The 'Missions' tab is selected and highlighted with a red arrow. The main content area has a sub-header 'Volontaires' and a title 'Volontaires candidatant sur des missions de ma structure'. Below this are two boxes: 'En attente de validation' and 'Validées', each with a minus sign and a right arrow. At the bottom is a large blue button labeled 'Nouvelle mission'. A red circle with the number '12' is in the top right corner.

Exemples de missions d'intérêt général :

- **Génération SNU – MIG aux restos du cœur :**

<https://www.youtube.com/watch?v=ABboKKTpFp4&t=30s>

- **Génération SNU – MIG dans une maison de retraite :**

<https://www.youtube.com/watch?v=GJaVtazMRgl>

- **Génération SNU – MIG avec les sapeurs-pompiers :**

<https://www.youtube.com/watch?v=rsCuBOxb814&t=118s>

- **Génération SNU – MIG avec la protection civile :**

<https://www.youtube.com/watch?v=3mOpBhQCeV4>



Adresse mail de l'équipe projet départementale

sdjes76-snu@ac-normandie.fr

Référents départementaux

GREGORIO Camille : camille.gregorio@ac-normandie.fr

POTTIER Céline (missions sport) : celine.pottier@ac-normandie.fr